

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24145
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Programme d'éclairage public – engagement de la procédure de marchés publics

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

Le marché de travaux concernant le programme éclairage public arrive à échéance.

Il convient donc de relancer une procédure conformément aux articles L1111-2, L2123-1, R2123-1, L2125-1, R2121-8 du Code de la Commande Publique. Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.

La réalisation des travaux d'éclairage public sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées donnera lieu à une décomposition en un marché unique comme suit :

✓ **Marché UNIQUE – ECLAIRAGE PUBLIC**

Ce lot consiste principalement en des travaux d'entretien ou de création de réseaux souples (terrassment en tranchée, fournitures et pose de fourreaux, chambres, regards...).

L'accord cadre à bons de commandes sera conclu sur les montants suivants :

Montant minimum annuel :	41 666.67 € HT	soit	50 000.00 € TTC
Montant maximum annuel :	416 666,67 € HT	soit	500 000.00€ TTC

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_145-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

VU les articles L1111-2, L2123-1, R2123-1, L2125-1, R2121-8 du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre relatif au renouvellement du marché UNIQUE D'ECLAIRAGE PUBLIC sur la Commune de Bressuire et les Communes Délégées, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché susvisé,
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_145-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024